



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA SARTHE

PREFECTURE DE LA SARTHE
SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITES
LOCALES

Mission interministérielle de conseil et
d'appui aux projets des collectivités
territoriales

Arrêté n° DIRCOL 2016-0050 du 4 février 2016

**Portant modification de la composition de la Commission Départementale
de la Coopération Intercommunale (CDCI plénière)**

LA PRÉFÈTE DE LA SARTHE,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite.

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, la cinquième partie - Livre II - Titre 1er - Chapitre 1er - articles L 5211-42 à L 5211-45 et R 5211-19 à R 5211-40 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014183-0001 du 2 juillet 2014 portant composition de la commission départementale de la coopération intercommunale ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014197-0008 du 17 juillet 2014 portant modification de la composition de la commission départementale de la coopération intercommunale à la suite du décès de M. Michel ROYER, vice président du conseil général ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014304-0001 du 3 novembre 2014 portant modification de la composition de la commission départementale de la coopération intercommunale à la suite des démissions de M. Louis-Jean de NICOLAY et M. Jean-Pierre VOGEL, de leur mandat de conseiller général ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015-0025 du 6 mai 2015 portant modification de la commission départementale de la coopération intercommunale suite au renouvellement du conseil départemental de la Sarthe ;

Vu les élections régionales des 6 et 13 décembre 2015 portant renouvellement de l'assemblée délibérante du conseil régional des Pays de la Loire ;

Vu la délibération de la commission permanente du conseil régional des Pays de la Loire en date du 29 janvier 2016 portant désignation de Mme Christelle MORANÇAIS et Mme Vanessa CHARBONNEAU en qualité de représentantes à la commission départementale de la coopération intercommunale ;

Vu la démission de M. Daniel MARTIN, maire de Saint-Denis-d'Orques, en date du 19 janvier 2016 de son mandat de représentant des communes ayant une population inférieure à la moyenne communale départementale au sein de la commission départementale de la coopération intercommunale ;

Considérant que lorsque le siège d'un membre devient vacant à la suite de sa démission, il est attribué pour la durée du mandat restant à courir au premier candidat non élu figurant sur la même liste ;

Considérant que M. Jean-François COINTRE, maire de Château-l'Hermitage, est le suivant sur la liste présentée par l'association amicale des maires et adjoints de la Sarthe en concertation avec l'association des maires ruraux ;

Considérant qu'il y a lieu de modifier la composition de la commission départementale de la coopération intercommunale, dans sa formation plénière, suite au renouvellement du conseil régional des Pays de la Loire et à la démission de M. Daniel MARTIN ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Sarthe ;

ARRÊTE

Article 1er : A la suite des élections régionales des 6 et 13 décembre 2015 portant renouvellement général du conseil régional des Pays de la Loire, la composition de la commission départementale de la coopération intercommunale au titre des représentants du conseil régional est modifiée comme suit :

Mme Christelle MORANÇAIS, vice-présidente du conseil régional
Mme Vanessa CHARBONNEAU, vice-présidente du conseil régional

Article 2 : M. Jean-François COINTRE, maire de Château-l'Hermitage est désigné en qualité de représentant des communes ayant une population inférieure à la moyenne communale départementale en remplacement de M. Daniel MARTIN, maire de Saint-Denis-d'Orques.

Article 3 : La commission départementale de la coopération intercommunale est désormais composée comme suit, dans sa formation plénière :

A – Au titre des représentants des communes répartis en 3 collèges

1 – Collège des représentants des communes ayant une population inférieure à la moyenne communale départementale

M. Francis LEPINETTE, maire de Ségrie
M. Philippe MARTIN, maire de Bourg-le-Roi
M. Willy PAUVERT, maire de Théligny
M. Gérard CLEMENT, maire de Grézy-sur-Roc
M. Jean-François COINTRE, maire de Château-l'Hermitage
M. Dominique DHUMEAUX, maire de Fercé-sur-Sarthe
M. Maurice VAVASSEUR, maire de Ballon

2 – Collège des représentants des 5 communes les plus peuplées du département

M. Marc JOULAUD, maire de Sablé-sur-Sarthe
M. Jean-Claude BOULARD, maire du Mans
M. Guy-Michel CHAUVEAU, maire de La Flèche
M. Gilles LEPROUST, maire d'Allonnes
M. Jean-Carles GRELIER, maire de La Ferté-Bernard

3 – Collège des communes ayant une population supérieure à la moyenne communale départementale

Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, maire de Fresnay-sur-Sarthe
M. Pascal DUPUIS, maire du Grand-Lucé
M. Gérard GALPIN, maire de Sillé-le-Guillaume
M. Philippe METIVIER, maire de Savigné-l'Évêque
Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, maire de Château-du-Loir

B – Au titre des représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre

M. Christophe CHAUDUN, président de la communauté de communes du Pays des Brières et du Gesnois
Mme Marietta KARAMANLI, vice-présidente de la communauté urbaine Le Mans Métropole
M. Jean-François SOULARD, vice-président de la communauté urbaine Le Mans Métropole
M. Samuel GUY, vice-président de la communauté urbaine Le Mans Métropole
M. Jean-Yves LECOQ, conseiller communautaire de la communauté urbaine Le Mans Métropole
M. Claude LORIOT, conseiller communautaire de la communauté urbaine Le Mans Métropole
Mme Nathalie DUPONT, présidente de la communauté de communes de l'Orée de Bercé-Bélinois
M. Philippe BIAUD, vice-président de la communauté de communes du Pays Fléchois
M. Gilbert VANNIER, président de la communauté de communes Loué-Brûlon-Noyen
M. Emmanuel FRANCO, président de la communauté de communes du Val de Sarthe
M. Frédéric BEAUCHEF, vice-président de la communauté de communes du Saosnois
Mme Véronique CANTIN, présidente de la communauté de communes des Rives de Sarthe
M. François BOUSSARD, président de la communauté de communes du Canton de Pontvallain
Mme Géraldine VOGEL, présidente de la communauté de communes Maine 301
M. Jean-Marie BOUCHE, président de la communauté de communes du Pays Bilurien
Mme Martine RENAUT, présidente de la communauté de communes Sud Est du Pays Manceau
M. François RONCIERE, président de la communauté de communes du Val du Loir

C – Au titre du collège des syndicats mixtes et des syndicats de communes

M. Franck BRETEAU, président du SIDERM
M. Michel LEROY, président du syndicat d'eau de Bessé-sur-Braye

D – Au titre des représentants du conseil départemental

M. Dominique LE MENER, président du conseil départemental
M. Fabien LORNE, vice-président du conseil départemental
M. Régis VALLIENNE, vice-président du conseil départemental
Mme Sylvie TOLMONT, conseillère départementale

E- Au titre des représentants du conseil régional

Mme Christelle MORANÇAIS, vice-présidente du conseil régional
Mme Vanessa CHARBONNEAU, vice-présidente du conseil régional

Article 4 : Le mandat des membres de la commission cessera à l'occasion du renouvellement des fonctions au titre desquelles ils ont été désignés.

Lorsqu'un siège deviendra vacant, il sera attribué pour la durée du mandat restant à courir, au premier candidat non élu figurant sur la même liste et ainsi de suite si plusieurs sièges deviennent vacants.

Lorsque ces dispositions ne pourront plus s'appliquer, du fait de l'épuisement de la liste, il sera procédé, dans un délai de trois mois, à des élections complémentaires dans le collège considéré.

Article 5 : Le secrétaire général de la préfecture de la Sarthe, les sous-préfets d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et affiché en préfecture et sous-préfectures.

La Préfète de la Sarthe,

Corinne ORZECOWSKI